

219C0567
FR0000030827-FS0291

2 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2019, le concert composé de la société par actions simplifiée Orfim¹ (30 avenue Marceau, 75116 Paris) et de M. Alexandre Picciotto a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} avril 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IGE+XAO et détenir 69 137 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Orfim	67 842	5,0001	67 842	4,998
Alexandre Picciotto	1 295	0,10	1 295	0,10
Total concert	69 137	5,10	69 137	5,09

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions IGE+XAO sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Sébastien Picciotto.

² Sur la base d'un capital composé de 1 356 811 actions représentant 1 357 261 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.